

# PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 780 publiée le 18 janvier 2021

## LA CONFERENCE DES EVEQUES DE FRANCE A PROPOS DE LA LITURGIE TRADITIONNELLE "QU'ELLE RENTRE DANS NOTRE MOULE ! "

### OU PERE UBU CHEZ NOS PASTEURS....

La Conférence des Évêques de France a réalisé un dossier intitulé : « Synthèse des résultats de la Consultation sur l'application du Motu proprio *Summorum Pontificum* demandée par la Congrégation pour la Doctrine de la Foi en avril 2020 ». La synthèse proprement dite est un document de 10 pages, que nous publions ici. Il est suivi d'annexes (questionnaire romain, texte de *Summorum Pontificum*, etc.)

Ce document est d'un intérêt majeur. Dans de prochaines Lettres nous analyserons un certain nombre de passages de ce dossier. Nous nous bornerons ici à quelques remarques générales :

- « Politiquement », la réalisation de cette synthèse est une sorte de coup de force. La Congrégation romaine aurait dû elle-même analyser les réponses des évêques et en faire une synthèse générale. Mais, tant la Conférence italienne que la Conférence française (d'autres aussi, sans doute), ont décidé de faire elles-mêmes ce travail, ce qui permet, selon l'inclination habituelle des conférences d'évêques, d'élaborer une ligne générale, dans laquelle un certain nombre d'évêques ne se reconnaîtront pas, et de formuler des vœux censés être ceux de tous.

- Globalement, malgré l'énumération de constats positifs à propos de *Summorum Pontificum* (pacification, réponse à un besoin pastoral), systématiquement minimisés par le rédacteur de la synthèse, la CEF s'avère méprisante pour les participants à la liturgie traditionnelle : formation indigente des prêtres, d'est-à-dire pas assez conciliaire, et suspicions, pour la même raison, sur l'enseignement donné par la FSSP et l'ICRSP ; faible dynamisme missionnaire (pourtant l'âge et le taux de croissance...) ; prédications « médiocres » ; ignorance de la FSSPX déclarée « hors de l'Église ».

- Même si les chiffres donnés sont constamment revus à la baisse par rapport à la réalité (sans parler des affirmations fausses comme sur la non-participation des fidèles à la vie paroissiale), il apparaît clairement que la célébration de la messe traditionnelle ou FERR (forme extraordinaire du rite romain) est un désormais un fait acquis en France.

- Mais fondamentalement, la CEF ne supporte pas l'exclusivisme assez général des prêtres, des fidèles, ni le catéchisme qui va avec, et voudrait mâtinier la FERR d'éléments de la forme ordinaire. Les évêques - dixit la CEF - voudraient recourir davantage à des prêtres diocésains pour célébrer la FERR, mais ne le peuvent pas par manque de personnel (ce qui est fort regrettable, en effet).


- Un certain nombre de renseignements donnés au fil des pages sont particulièrement intéressants : l'intérêt confirmé de séminaristes pour cette liturgie, qu'ils doivent satisfaire généralement par eux-mêmes ; les infléchissements (donnés comme marginaux) de la forme ordinaire à cause de la présence de la FERR ; l'engouement (préoccupant pour la CEF !) des jeunes pour la liturgie traditionnelle.

- Les vœux présentés à Rome en fonction de la question 9 (« Quels conseils donneriez-vous au sujet de la forme extraordinaire du rite romain ? »), se résument à deux :

- « Être vigilant à ne pas étendre la FERR » ;

- Et surtout, contraindre les prêtres et les fidèles de la FERR au bi-formalisme.

À juste titre - mais pour s'en lamenter -, le document de la CEF relève que l'attachement à la liturgie traditionnelle a des fondements doctrinaux qui divergent de ceux sur lesquels repose la forme ordinaire. « Un monde à part, une Église parallèle se dessine », dit pathétiquement le document, porte-parole d'un épiscopat épuisé, qui veut ignorer que *Summorum Pontificum* tentait justement d'établir vaille que vaille une coexistence pacifique. Cette coexistence est manifestement insupportable aux organes de la Conférence des Évêques de France.



**Synthèse des résultats de la Consultation sur  
l'application du Motu proprio *Summorum Pontificum*  
demandée par la Congrégation pour la doctrine de la foi en avril 2020**

**Quelques données générales**

Nous disposons des questionnaires renseignés de 87 diocèses sur 92 diocèses métropolitains.  
(La contribution du diocèse de Verdun qui a été adressée directement à Rome n'a pu être prise en compte dans cette synthèse).

Diocèses dont nous ne disposons pas de retour à la CEF :

- Le diocèse d'Avignon
- Le diocèse de Beauvais, Noyon, Senlis
- Le diocèse du Mans
- Le diocèse de Nice
- Le diocèse de Vannes

(Auxquels nous pouvons ajouter les ordinariats orientaux, les diocèses d'outre-mer et le diocèse aux armées françaises).

-----

**Question 1 :**

**Où en est, dans votre diocèse, l'application du Motu proprio *SUMMORUM PONTIFICUM* ?**

Pour 4 diocèses, l'application du Motu proprio est sans objet car il n'y a pas de célébration selon la forme extraordinaire du rite romain (FERR) (Amiens, Cambrai, Châlons et Viviers).

Dans la plupart des diocèses un ou deux lieux sont dédiés au moins en partie à la célébration selon la FERR. Ils accueillent en moyenne moins de 100 personnes (entre 20 et 70 majoritairement).

Le plus souvent le lieu de célébration est une église ou une chapelle du diocèse où est célébrée également la forme ordinaire du rite romain.

Quelques diocèses ont constitué des paroisses personnelles (Blois, Leval, Strasbourg, Versailles) ou des quasi-paroisses personnelles (Belley-Ars). L'évêque de Nîmes ne souhaite pas malgré la pression érigée une telle paroisse personnelle à Nîmes.

**Recours à des communautés particulières :**

Tous les diocèses ne précisent pas qui a en charge la célébration selon la FERR, mais on peut déjà relever qu'au moins :

- 24 diocèses font appel à la « Fraternité Sacerdotale Saint Pierre » (FSSP)
- 18 diocèses font appel à des prêtres de leur diocèse (y compris un évêque émérite !)
- 16 diocèses font appel à l'Institut du Christ Roi Souverain Prêtre » (ICRSP)

1/24

Cliquez sur l'image ci-dessus pour télécharger la

Synthèse des résultats de la Consultation sur l'application du Motu proprio *Summorum Pontificum*

demandée par la Congrégation pour la doctrine de la foi en avril 2020